

**S'engager avec le SNES pour : - être entendus et respectés,
- une conception du métier,
- une ambition éducative...**

Depuis 1970, les CPE savent ce que leur métier doit au SNES-FSU, combien son poids est déterminant dans la construction progressive de l'identité professionnelle. **Les deux années passées en sont la dernière illustration. Sans la fermeté du SNES-FSU sur une conception du métier partagée par la profession, ni le référentiel de compétences ni le chantier des missions n'auraient évolué vers la reconnaissance de ses fondamentaux éducatifs. A l'heure où nos missions statutaires vont sans doute être stabilisées pour plusieurs années, l'engagement et le poids du SNES-FSU pour le métier de CPE sont et seront à nouveau décisifs.**

La confiance que lui témoignent ses dizaines de milliers d'adhérents, le poids de ses centaines d'élus dans les instances permettent au SNES et à la FSU de mener la vie dure aux tenants des politiques d'austérité qui menacent le service public d'éducation. Cette opposition n'est pas seulement pour faire obstacle, mais aussi garantie d'exigence **d'une ambition éducative pour tous les jeunes.**

Adhérer au SNES-FSU aujourd'hui, c'est **partager cette ambition, c'est faire le pari de l'éducabilité de tous les jeunes. Pour les CPE, c'est aussi participer à l'affirmation d'une identité professionnelle**, aux côtés des enseignants. Alors que les métiers de l'éducation sont soumis à tant de tensions, **le choix d'un même syndicat pluri-professionnel est vital aussi bien pour les professeurs que pour les CPE.**

Être au SNES-FSU, c'est avoir un **accès privilégié à l'information** : presse syndicale, courriers et mails réservés aux seuls adhérents, contrairement à d'autres qui s'arrogent, sans l'avoir, un droit d'inondation de vos boîtes professionnelles. C'est pouvoir **débattre sans préjugés** des questions qui traversent la profession. C'est enfin avoir, sans exclusivité, une relation de proximité avec les **élus en CAPA où le SNES est majoritaire (5 élu(e)s sur 8)**. Dans le contexte d'austérité budgétaire commun à tous les salariés, rappelons aussi que le **crédit d'impôt sur la cotisation est de 66 %, qu'on soit ou non imposable.**

Adhérer au SNES, c'est partager ces valeurs, s'engager pour défendre une conception éducative du métier : une « idée » à mettre en pratique dès maintenant.